

PLAN CLIMAT

2021 | 2025

PRÉSENTATION



Ville de
MONT-TREMBLANT

TABLE DES MATIÈRES

MOT DU MAIRE	3
MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE	4
MOT DU DIRECTEUR DU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	5
POURQUOI SE DOTER D'UN PLAN CLIMAT ?	6
Comprendre les changements climatiques	7
Quels liens entre émissions de gaz à effet de serre et changements climatiques ?	8
LA VILLE DE MONT-TREMBLANT ET LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	9
Grandes étapes de réalisation	10
Vision et objectifs	11
QUE POUVONS-NOUS ENVISAGER POUR NOTRE TERRITOIRE ?	12
Émissions de gaz à effet de serre	13
Résultats de l'inventaire pour la collectivité (volet collectif)	14
Résultats de l'inventaire pour l'organisation municipale (volet corporatif)	15
Nouvelles cibles de réduction	16
Adaptation aux changements climatiques	17
Projections climatiques pour la Ville de Mont-Tremblant	18
Diagnostic des vulnérabilités	19
COMMENT LA VILLE DE MONT-TREMBLANT DÉVELOPPE SA RÉSILIENCE ?	20
PLAN D'ACTION DÉTAILLÉ	22

Le présent document est une présentation, pour fins de communication, du Plan climat adopté par le Conseil municipal. Le texte adopté par le Conseil municipal constitue la seule version officielle du Plan climat.

MOT DU MAIRE

MONT-TREMBLANT, UNE VILLE QUI S'ENGAGE POUR LE CLIMAT

Dans la lutte contre les changements climatiques, le Conseil municipal de Mont-Tremblant est convaincu que les villes ont un rôle de premier plan à jouer en raison du lien de proximité que nous avons avec VOUS, les citoyens et les citoyennes que nous desservons. En fait, il s'agit de notre devoir; un devoir, dont il serait irresponsable de se défilier comme élus.

Je suis très satisfait de cette décision de la Ville de faire face à cette problématique et de sa volonté d'examiner l'ampleur du problème afin d'apporter des correctifs et de nouvelles initiatives à cet enjeu majeur. Je suis particulièrement fier des objectifs ambitieux de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) que nous nous fixons comme collectivité et comme administration à travers ce Plan climat.

Ce plan est très positif. Son objectif est d'agir rapidement et collectivement, comme un voisinage qui se serre les coudes et se retrouse les manches pour faire face à un événement catastrophique tel que les pluies diluviennes et les inondations que nous avons connues le 30 juin 2021.

Il s'agit d'un plan dont les objectifs sont ambitieux, mais réalistes, et je souhaite que la population de Mont-Tremblant embrasse nos ambitions et se joigne à nous avec enthousiasme pour relever ce défi. Bien sûr, il y aura des efforts importants à fournir. Certaines mesures seront plus difficiles à implanter que d'autres, cela, nous le savons. Ce défi est assurément un des plus importants que vous et moi aurons à relever au courant de nos vies. C'est ensemble que nous y arriverons. Et ça commence maintenant!

Pour terminer, je souhaite remercier chaleureusement le Service de l'environnement et du développement durable de nous avoir poussés à aller aussi loin. Aussi loin qu'il le fallait. Merci!

Luc Brisebois
Maire

MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GES, UNE MISSION INSCRITE DANS L'ADN DE LA VILLE

Le 8 août 2019, Mont-Tremblant adoptait par voie de résolution la *Déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique*. Adoptée à l'unanimité, la Déclaration reconnaît la menace que représentent les changements climatiques et identifie les principales sources d'émissions de gaz à effet de serre (GES). Cette déclaration détaille notamment les conséquences de l'inaction sur la santé publique, l'économie, l'alimentation, l'environnement et la sécurité.

En ce qui concerne la Ville de Mont-Tremblant, cette Déclaration prévoit la mise à jour de l'inventaire des émissions de GES de la Ville et l'élaboration d'un nouveau plan d'action municipal d'adaptation aux conséquences des changements climatiques. Or, le présent Plan climat répond directement à ces engagements.

Par ailleurs, ce type d'engagement se reflète également dans notre mission organisationnelle, pierre angulaire du *Plan stratégique 2019-2023 | Destination 2030* où les principes de développement durable sont consignés. Le Plan climat s'inscrit ainsi dans les objectifs du Plan stratégique de poursuivre et de mesurer les efforts de réduction de GES émis, tant par la Ville de Mont-Tremblant à titre d'entité corporative que par sa collectivité.

Je tiens d'ailleurs à souligner l'excellent travail du Service de l'environnement et du développement durable. Merci également aux membres du conseil municipal d'adopter un Plan climat qui interpelle nos citoyens et citoyennes, tout comme l'ensemble du personnel de la Ville, qui, j'en suis déjà convaincue, relèveront avec enthousiasme le défi de sa mise en œuvre.

Julie Godard
Directrice générale

MOT DU DIRECTEUR DU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), s'il n'y a pas de réduction des émissions actuelles de GES, l'augmentation des températures globales est estimée à 2°C d'ici les 20 prochaines années. Les scientifiques sont pourtant clairs, la hausse de température ne doit pas dépasser le seuil de 1,5°C d'ici 2030 si nous voulons limiter les effets des changements climatiques.

C'est pourquoi depuis deux ans, le Service de l'environnement et du développement durable travaille à la mise au point du Plan climat 2021-2025 de la Ville de Mont-Tremblant. Nous sommes fiers du travail effectué par notre équipe, qui a su relever un défi de taille, attestant de notre volonté de lutter contre les changements climatiques de façon proactive. Nous sommes ainsi parmi les 10 premières villes à se doter d'un Plan climat au Québec et les tout premiers dans la région des Laurentides!

La préparation du Plan climat de la Ville de Mont-Tremblant a débuté en 2019 par la révision de l'inventaire des émissions de GES, qui a par la suite été suivi de l'élaboration d'un plan d'adaptation aux changements climatiques et de réduction des émissions de GES.

Notre plan s'articule autour de 60 actions, regroupées en 14 objectifs et 5 grandes orientations. Les actions du volet de réduction des émissions de GES ont comme objectif d'éviter l'aggravation des effets des changements climatiques. Quant aux actions du volet d'adaptation aux changements climatiques, celles-ci nous permettront de devenir plus résilients en limitant les impacts des aléas climatiques et en adaptant les protocoles de mesures d'urgence pour assurer une réponse rapide en cas d'événement climatique majeur.

Ce plan représente une étape importante vers l'atteinte de l'objectif de carboneutralité d'ici 2050.

En terminant, je tiens à remercier la population qui a participé de manière exceptionnelle à la consultation citoyenne ayant mené à ce plan.

Vincent Causse
Directeur du Service de l'environnement et du développement durable

POURQUOI SE DOTER D'UN PLAN CLIMAT ?

PRÉAMBULE

Les scientifiques sont unanimes : les changements climatiques sont réels et leurs conséquences auront des impacts négatifs, voire néfastes, sur nos territoires. La prochaine décennie sera cruciale dans la lutte aux changements climatiques et la Ville de Mont-Tremblant a choisi d'être proactive en élaborant son Plan climat.

Les scientifiques du GIEC¹ s'accordent également pour dire que, même si tout était mis en œuvre pour réduire les émissions de GES et pour stabiliser leur concentration dans l'atmosphère, les changements climatiques se feront ressentir encore longtemps à cause de la durée de vie de ces gaz dans le système atmosphérique.

Le Plan climat de la Ville de Mont-Tremblant est un outil qui agit tant sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre que sur l'adaptation aux changements climatiques. Opter pour une approche combinée permet d'assurer une cohérence dans les actions et dans les mesures à mettre en œuvre.



¹ GIEC : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat : <https://www.ipcc.ch/languages-2/francais/>

COMPRENDRE

LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Voici quelques définitions pour mieux comprendre les changements climatiques² :

Action climatique : geste ou initiative qui vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre ou à s'adapter aux nouvelles réalités du climat (canicules, inondations, etc.)

Adaptation : actions dont le but est de renforcer la capacité des individus et des organisations (entreprises, villes, etc.) à s'ajuster aux effets des changements climatiques, par exemple en créant des espaces verts urbains pour réduire les îlots de chaleur.

Carboneutralité : état d'équilibre entre les émissions de gaz à effet de serre et la séquestration de carbone dans un milieu donné. Cela signifie qu'un territoire ne produit aucune émission de gaz à effet de serre ou que ses émissions sont compensées.

CO₂ : formule chimique du dioxyde de carbone, un des gaz à effet de serre. Le CO₂ est naturellement présent dans l'atmosphère. Il est aussi le principal gaz à effet de serre émis dans le cadre des activités humaines. Pour parler des émissions de GES, l'unité des tonnes équivalentes de CO₂ est utilisée (tCO₂é).

Compensation carbone : action qui permet de contrebalancer son impact sur les changements climatiques en finançant des projets qui visent à réduire les émissions de GES ou à les capter. La compensation se fait principalement par la plantation d'arbres (comme planter huit arbres pour un vol aller-retour Montréal-Cancun) ou par la réalisation de projets d'efficacité énergétique/mise en place d'énergie renouvelable en substitution d'une énergie fossile. Après avoir calculé les émissions, il faut payer une organisation pour qu'elle compense en son nom une quantité donnée d'émissions de GES générées.

Gaz à effet de serre (GES) : regroupe les nombreux gaz contenus naturellement dans l'atmosphère qui contribuent à retenir la chaleur du rayonnement solaire. Ces gaz sont à la source du réchauffement climatique, principalement dans le cadre des émissions issues des activités humaines.

Réduction : actions visant à réduire les émissions de GES à la source (exemple : manger moins de viande) ou à capturer le CO₂ présent dans l'atmosphère (exemple : planter des arbres).

Risque : calcul de l'incertitude sur l'atteinte des objectifs de l'organisation municipale. Le niveau de risque dépend de la probabilité d'occurrence d'un aléa climatique et la gravité (ampleur des conséquences) susceptibles d'en résulter sur les éléments vulnérables.

Vulnérabilité : mesure dans laquelle un système est sensible et incapable de faire face aux effets défavorables des changements climatiques, y compris la variabilité et les événements extrêmes.

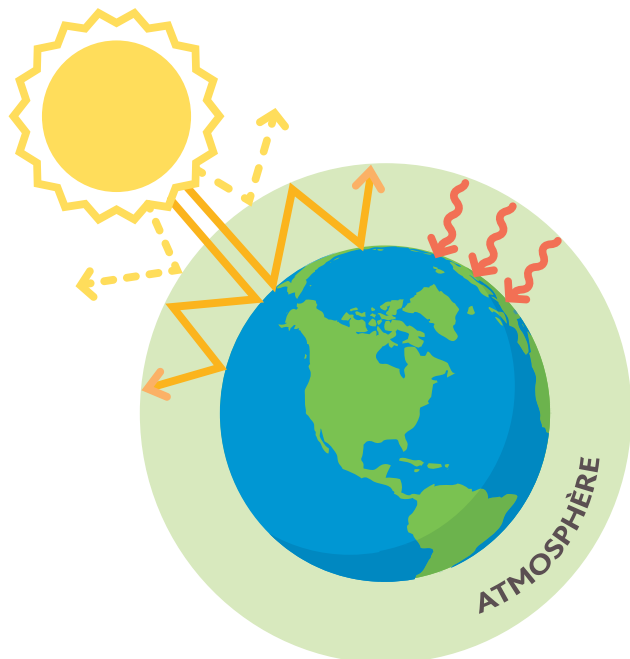
² Source : Le Devoir & Un Point Cinq, Cahier Action climatique, 5 et 6 décembre 2020

QUELS LIENS ENTRE ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES?

Les gaz à effet de serre sont naturellement présents dans l'atmosphère, ils jouent un rôle de régulateur du climat et assurent le maintien de la température moyenne de la Terre. Toutefois, s'ils sont présents en trop grande quantité, les températures terrestres augmentent et les conséquences des changements climatiques se font ressentir.

Agir sur les changements climatiques est la responsabilité de toutes les actrices et de tous les acteurs de nos territoires ainsi que de chacune et chacun d'entre nous. Or, les municipalités, dont la Ville de Mont-Tremblant, par leurs rôles et leurs responsabilités, doivent agir et s'investir pour réduire au maximum les émissions de GES et développer des mesures pour s'adapter aux conséquences que nous vivons.

ILLUSTRATION DU CONCEPT DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



1. Augmentation des émissions de GES qui se retrouvent bloqués dans l'atmosphère
2. Les GES bloqués dans l'atmosphère absorbent une partie des rayons infrarouges provenant du soleil
3. Augmentation des températures, ce qui impacte le climat et sa stabilité
4. Modifications des conditions météorologiques (pluies torrentielles, chaleurs accablantes, sécheresses et températures extrêmes)
5. Conséquences sur les territoires et les populations (crues et inondations, augmentation des îlots de chaleur, dégradation des routes et infrastructures, pannes d'électricité et coupures d'eau)

LA VILLE DE MONT-TREMBLANT ET LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

MISE EN CONTEXTE

Le Plan climat de la Ville de Mont-Tremblant s'inscrit dans un contexte local, mais aussi international de transition profonde des sociétés et des modes de vie.

En 2015, lors de la COP21³, un consensus mondial autour de la gestion des enjeux climatiques a débouché sur la signature de l'*Accord de Paris*. Signé par 195 pays, cet accord international a pour objectif de limiter l'augmentation de la température mondiale entre 1,5 °C et 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels.

Or, le Canada est signataire de cet accord et en décembre 2020, il révisait sa cible pour atteindre une fourchette de réduction se situant entre 32 et 40 % sous le niveau de 2005⁴. En outre, le gouvernement canadien vise la carboneutralité à l'horizon 2050, en accord avec les cibles préconisées par le GIEC.

Le gouvernement du Québec a, lui, annoncé viser une réduction de 37,5 % des émissions de GES de la province pour 2030 (par rapport à 1990) et la carboneutralité d'ici 2050⁶. Il a adopté son *Plan pour une économie verte* (PEV) 2030 en décembre 2020. Celui-ci s'articule autour de cinq grands axes pour les années à venir : construire l'économie de demain, s'adapter aux changements climatiques, créer un environnement prévisible et propice à la transition climatique et accélérer le développement des connaissances.



En 2018, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) estimait⁵ que, pour limiter le réchauffement climatique mondial à 1,5 °C, il était nécessaire de réduire les émissions de GES de 45 % d'ici 2030 (par rapport au niveau de 2010), et d'atteindre la carboneutralité planétaire en 2050.

³ La 21^e Conférence des parties (COP).

⁴ Sources : <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/indicateurs-environnementaux/progres-cible-reduction-emissions-gaz-effet-serre-Canada.html>;

<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1756378/changements-climatiques-gaz-effet-serre-taxe-carbone-trudeau>.

⁵ Source : Rapport spécial du GIEC sur le réchauffement planétaire de 1,5 °C, 2018.

⁶ Source : <https://www.quebec.ca/gouv/politiques-orientations/plan-economie-verte/>.

Depuis 2019, la Ville de Mont-Tremblant est concrètement engagée dans la lutte aux changements climatiques. Elle se joignait alors à plus de 400 municipalités québécoises pour adopter la Déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique.

Le Plan climat de la Ville de Mont-Tremblant est une réponse, un levier permettant d'engager la municipalité dans sa transition écologique. Ses objectifs principaux sont d'aménager le territoire en tenant compte des changements climatiques, de favoriser la résilience de la ville par le maintien de la qualité des infrastructures naturelles et bâties, de préserver la santé et la qualité de vie de la population, de mobiliser les acteurs et actrices du territoire, et d'agir pour l'environnement et le climat, et ce, afin de limiter à 1,5 °C le réchauffement planétaire.



Pourquoi développer la résilience face aux changements climatiques ?

La résilience définit la capacité de résistance des systèmes sociaux, économiques et environnementaux face à une perturbation, une tendance ou un événement dangereux, permettant à ceux-ci d'y répondre ou de se réorganiser de façon à conserver leur fonction essentielle, leur identité et leur structure, tout en gardant leurs facultés d'adaptation, d'apprentissage et de transformation. La résilience désigne notre capacité à nous adapter dans un environnement changeant.



GRANDES ÉTAPES DE RÉALISATION

L'élaboration du Plan climat de la Ville de Mont-Tremblant a commencé au mois de septembre 2019. En se basant sur la méthodologie proposée par le consortium en climatologie régionale Ouranos, le projet de plan comporte deux volets : mesures d'adaptation et mesures de réduction des gaz à effet de serre (GES).

AFIN DE RÉALISER CE PLAN CLIMAT,
VOICI LES GRANDES ÉTAPES QUI ONT ÉTÉ FRANCHIES.

1. Recenser les impacts potentiels des changements climatiques
2. Évaluer les tendances climatiques pour la région
3. Analyser les vulnérabilités et faire la priorisation des risques
4. Évaluer les mesures d'interventions possibles
5. Produire et communiquer le Plan climat

VISION ET OBJECTIFS

Mont-Tremblant est précurseure et compte parmi les premières municipalités du Québec et la première dans les Laurentides à avoir développé et adopté un plan climat.

La Ville souhaite par ce plan développer sa résilience face aux changements climatiques en maximisant son adaptation aux aléas climatiques tout en visant à réduire au maximum ses émissions de GES pour rendre possible l'atteinte de la carboneutralité en 2050.

Pour ce faire, elle a défini 5 domaines d'intervention dans lesquels elle souhaite intervenir, 14 objectifs et 60 actions.

QUE POUVONS-NOUS ENVISAGER POUR NOTRE TERRITOIRE ?

PORTRAIT DE LA SITUATION

Ce portrait de la situation de la Ville de Mont-Tremblant est le résultat des recherches effectuées lors de l'élaboration du Plan climat. Il est le reflet de la situation actuelle au meilleur des connaissances sur le sujet et sert de référence pour l'élaboration des actions.



La Ville de Mont-Tremblant est déjà engagée dans la lutte aux changements climatiques. Voici une liste non exhaustive de certaines actions déjà réalisées :

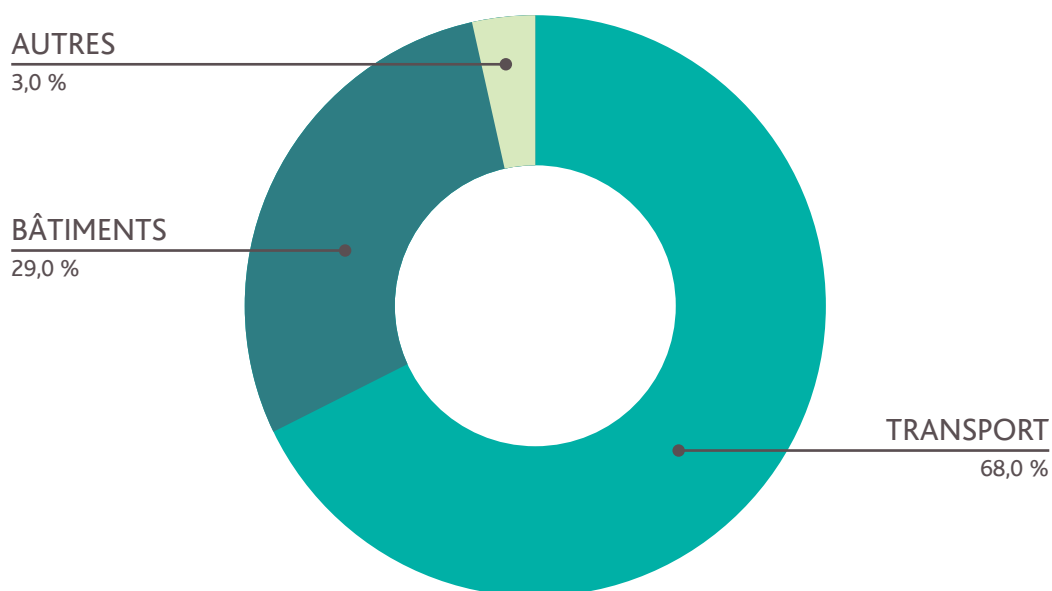
- Réglementer le pourcentage de canopée pour les stationnements commerciaux et l'aménagement des stationnements privés afin de favoriser la création de jardins de pluie dans les nouveaux développements résidentiels.
- Assujettir les bâtiments commerciaux d'une superficie de 1000 m² et plus à avoir 20 % de surface végétale sur leur toit, et les bâtiments à toit plat à avoir un revêtement de toiture blanc.
- Réaliser l'inventaire des milieux humides et participer à l'élaboration du plan de conservation de la MRC des Laurentides.
- Autoriser la construction de minimaisons.
- Offrir un circuit naturel et d'hébertisme *Soyons carboneutre.*
- Offrir gratuitement le transport en commun à tous et toutes, en tout temps.
- Augmenter la bande riveraine de 10 à 15 m en dehors du périmètre urbain, à 20 m pour les lacs Tremblant et Desmarais, en plus d'assujettir les milieux humides non adjacents à un lac ou un cours d'eau à une bande de protection riveraine de 10 m.
- Assujettir les institutions, commerces et industries à l'installation d'un compteur d'eau.
- Utiliser la géothermie pour chauffer l'hôtel de ville.

ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES)

La mise à jour de l'inventaire des émissions des GES s'est terminée en 2020, avec 2017 comme année de référence. Elle a permis de comparer l'évolution des émissions de GES avec les données de l'inventaire précédent réalisé en 2012 (cf. 2008).

ÉMISSIONS DE GES DE LA COLLECTIVITÉ

VOLETS CORPORATIF ET COLLECTIF



LES DONNÉES SONT PRÉSENTÉES SELON DEUX VOLETS :

Le **volet de la collectivité** (l'ensemble du territoire) qui inclut les émissions liées au transport, l'enfouissement des matières résiduelles et l'énergie des immeubles sur le territoire.

Le **volet corporatif** (activités de la Ville) qui inclut les émissions liées aux ressources utilisées, tant par les ressources des fournisseurs que des contractants.

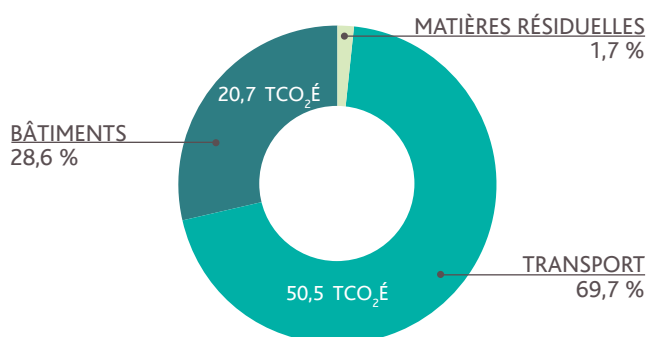
Résultats de l'inventaire pour la collectivité

L'inventaire commencé en 2019 et terminé en 2020, nous révèle que le total des émissions de GES pour la collectivité s'élève à 51700 tCO₂é⁷ sans comptabiliser les émissions de GES liés aux bâtiments. On constate aussi une baisse des émissions entre 2008 et 2017 de 14 %, soit de 60 500 tCO₂é à 51 700 tCO₂é. Cette comparaison ne tient pas compte des émissions de GES liés au secteur des bâtiments, qui représente 20 700 tCO₂é, puisque ces dernières n'étaient pas comptabilisées dans l'inventaire de 2008.

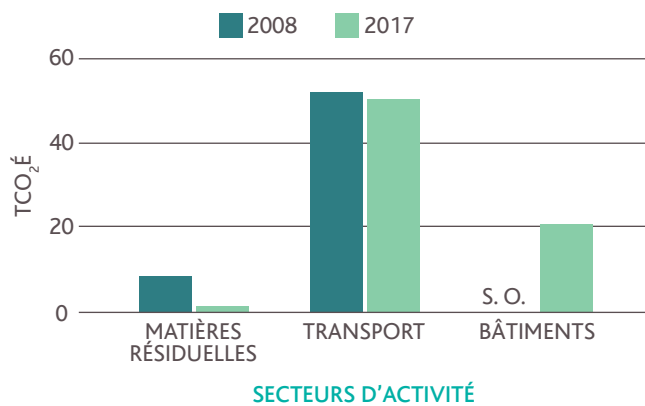
Le secteur de la collectivité est responsable de 96,6 % des émissions de GES sur l'ensemble du territoire. Voici la répartition des émissions selon les trois principaux secteurs du volet collectif :

VOLET COLLECTIF

INVENTAIRE DES ÉMISSIONS 2017
EXPRIMÉ EN % ET TCO₂É



COMPARAISON DES ÉMISSIONS DE GES
EN 2008 ET 2017



Pour la collectivité, les émissions de GES ont considérablement diminué. La raison principale de ce gain est la modernisation, entre 2008 et 2017, des installations du site d'enfouissement des matières résiduelles.

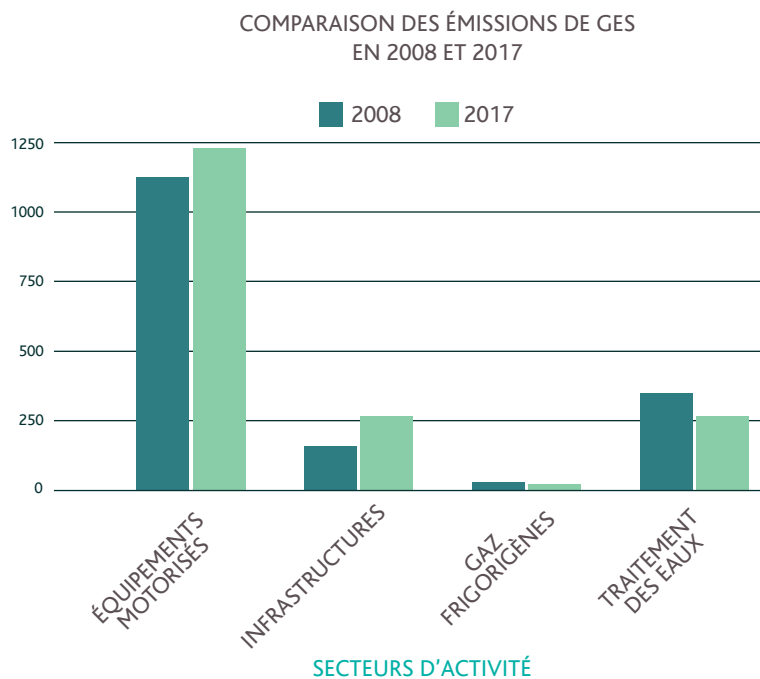
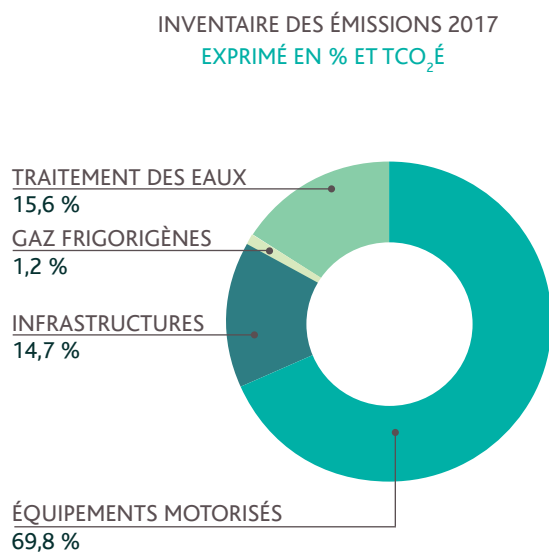
De plus, malgré l'accroissement du parc automobile, les véhicules en circulation sont moins polluants qu'en 2008, ce qui limite l'augmentation des GES liés au transport malgré l'augmentation du nombre de véhicules total.

⁷ tCO₂é : tonne de dioxyde de carbone équivalent.

Résultats de l'inventaire pour l'organisation municipale (volet corporatif)

Pour les activités municipales, l'inventaire 2019 indique une augmentation de 7,1 % des émissions de GES à 1793,4 tCO₂é émises, ce qui représente 3,4 % des émissions de la collectivité. Cette augmentation des émissions municipales est fortement corrélée à la construction du Complexe aquatique Mont-Tremblant, en 2015, alimenté en gaz naturel. En effet, cette ressource énergétique non renouvelable émet plus de GES que l'hydroélectricité. De plus, un taux de croissance annuelle de 1,4 % de la population dans la MRC des Laurentides est observée entre 2016 et 2020. Puisque cette croissance se concentre principalement dans les secteurs de Mont-Tremblant et de Sainte-Agathe-des-Monts, on peut supposer que l'augmentation de la population a aussi entraîné une augmentation des activités de ces municipalités et donc des émissions de GES. Les principales sources d'émissions des activités corporatives de la Ville de Mont-Tremblant se répartissent ainsi :

VOLET CORPORATIF



La principale source des émissions du volet corporatif demeure les équipements motorisés, du fait que ceux-ci sont encore souvent propulsés au diesel ou à l'essence.

En 2019, l'alimentation au mazout de la caserne de pompiers était responsable à elle seule de 19,91 tonnes d'équivalent en CO₂ alors que toute la consommation d'électricité de la Ville n'en émet que 17,39 tonnes.

Nouvelles cibles de réduction

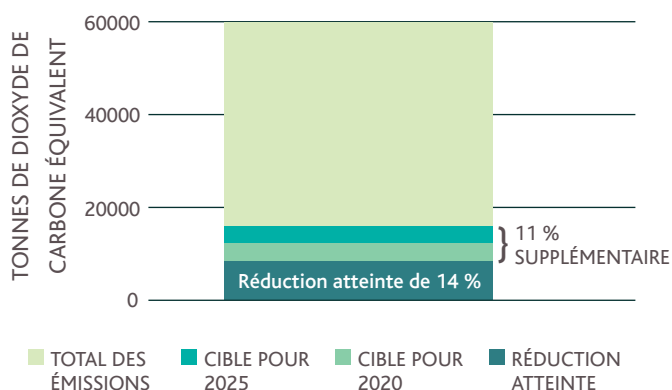
L'inventaire des émissions de GES basé sur les données de 2017 démontre que malgré une augmentation des émissions corporatives, les efforts menés par Mont-Tremblant avec son premier plan de réduction des émissions de GES ont porté fruit, et qu'une réduction des émissions de GES a été observée pour le volet collectif. C'est pourquoi la Ville se fixe des cibles de réduction supplémentaires pour 2025.



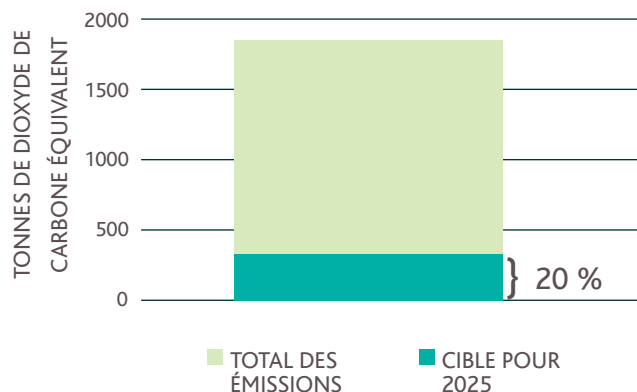
DES CIBLES DE RÉDUCTION DES GES AMBITIEUSES ET RÉALISTES :

- RÉDUIRE DE 11 % SUPPLÉMENTAIRE – VOLET COLLECTIF;
- RÉDUIRE DE 20 % – VOLET CORPORATIF⁸

CIBLE DE RÉDUCTION – VOLET COLLECTIF



CIBLE DE RÉDUCTION – VOLET CORPORATIF



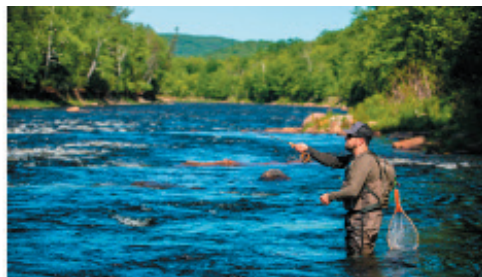
L'atteinte de ces cibles permettra à Mont-Tremblant de tendre vers les objectifs provinciaux, fédéraux et internationaux. En effet, ces cibles convergent vers le niveau de réduction nécessaire pour réduire significativement les émissions de la Ville et contribuer à la lutte globale pour les changements climatiques. Ainsi, la Ville souhaite atteindre la carboneutralité en 2050.

⁸ Année de référence 2008.

ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES



Mont-Tremblant est une ville à vocation touristique d'envergure internationale. Les effets des changements climatiques ont donc un impact sur sa population certes, mais aussi sur sa vocation et son développement. Les actions du Plan climat doivent permettre à l'organisation municipale, aux citoyennes et aux citoyens, de même qu'à ceux et celles qui visitent Mont-Tremblant de s'adapter aux changements climatiques.



Projections climatiques pour Mont-Tremblant

Cette section présente les projections climatiques pour la Ville de Mont-Tremblant aux horizons 2050 et 2100 pour les cinq indicateurs jugés les plus préoccupants pour notre territoire. Les données proviennent de Portraits climatiques (Ouranos), selon un scénario des émissions de GES considéré élevé.⁹

	1981 à 2012 Historique climatique	2041 à 2070 Projections climatiques horizon 2050	2070 à 2100 Projections climatiques horizon 2100
TEMPÉRATURE ANNUELLE MOYENNE (°C)	4,2	7,3	9,9
MOYENNE ESTIVALE ANNUELLE (°C)	17,4	20,4	23,2
NOMBRE DE JOUR >30 °C	5,0	23,7	50,6
PRÉCIPITATIONS TOTALES ANNUELLES (mm)	1 066,0	1 167,0	1 189,0
TOTAL HIVERNAL DES PRÉCIPITATIONS LIQUIDES (mm)	49,0	92,0	138,0

CE QU'IL FAUT RETENIR



TEMPÉRATURES ESTIVALES PLUS ÉLEVÉES

Les températures annuelles et estivales seront en hausse avec des épisodes de canicule plus fréquents.

AUGMENTATION DES PRÉCIPITATIONS

Les précipitations seront plus abondantes, surtout en hiver sous forme de pluie.



VARIATION DU RYTHME DES SAISONS

Redoux hivernaux et impacts sur les activités extérieures. Les inondations printanières causant de l'érosion vont augmenter.

HAUSSE DES TEMPÉRATURES

Prolifération de certaines espèces nuisibles ou envahissantes.



⁹ Source : <https://www.ouranos.ca/portraits-climatiques/#/regions/22> (consulté le 26 mars 2020).

Diagnostic des vulnérabilités

L'analyse des vulnérabilités réalisée par le Service de l'environnement et du développement durable de la Ville a identifié les risques prioritaires auxquels l'organisation municipale et la collectivité devront se préparer. En voici la liste, selon leur impact sur le système social, bâti et naturel.

RISQUES JUGÉS PRIORITAIRES POUR L'ORGANISATION MUNICIPALE



- Augmentation des problèmes de santé liés à la chaleur
- Déplacements moins agréables et moins sécuritaires pour les piétons, les cyclistes et les automobilistes
- Augmentation des interventions des services d'urgence
- Modification de la demande et de l'offre des activités touristiques et culturelles



- Services municipaux davantage sollicités
- Augmentation des coûts d'entretien des infrastructures (routières et bâties)
- Augmentation des besoins en énergie des bâtiments
- Augmentation des besoins de traitement de l'eau potable et des eaux usées
- Pannes de courant et des outils de télécommunication



- Diminution de la qualité de l'eau en raison du lessivage des cours d'eau lors de fortes pluies
- Augmentation du phénomène d'érosion (rives, sentiers, fossés, etc.)
- Prolifération des espèces exotiques envahissantes et nuisibles



Jean-Marie Savard Photographe

COMMENT LA VILLE DE MONT-TREMBLANT DÉVELOPPE SA RÉSILIENCE ?

PLAN D'ACTION

Le Plan climat de la Ville de Mont-Tremblant porte sur cinq domaines d'intervention. Ces domaines sont les grands chantiers où la Ville déploiera ses efforts au cours des prochaines années. Au total, 14 objectifs ont été définis et chaque domaine d'intervention est adressé.

La Ville de Mont-Tremblant intervient dans la lutte aux changements climatiques dans un premier temps en réduisant les émissions de GES de son territoire et, dans un second temps, s'adapte aux événements climatiques en mettant en place des actions concrètes et durables.

Les 60 actions du plan d'action comportent :

- 29 actions qui développent la résilience de la Ville face aux enjeux des changements climatiques (mesures dites d'adaptation).
- 30 actions concernent la réduction des émissions de GES, tant pour la collectivité que pour les activités municipales.
- Une action de coordination et de suivi du Plan climat qui traite à la fois de l'adaptation et de la réduction des enjeux climatiques.

Le tableau qui suit présente les objectifs et les orientations du Plan climat.



ORIENTATIONS ET OBJECTIFS DU PLAN CLIMAT

DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Aménager notre territoire en tenant compte des changements climatiques

1. Modifier nos outils urbanistiques pour tenir compte des changements climatiques
2. Préserver nos espaces naturels

INFRASTRUCTURES NATURELLES ET BÂTIES

Favoriser la résilience de la ville par le maintien de la qualité des infrastructures naturelles et bâties

3. Limiter la prolifération et les impacts des espèces exotiques envahissantes et nuisibles
4. Lutter contre les îlots de chaleur urbains
5. Optimiser la gestion des eaux pluviales
6. Favoriser et encourager les déplacements propres sur l'ensemble du territoire

QUALITÉ DE VIE

Préserver la santé et la qualité de vie de la population

7. Offrir des environnements résilients aux changements climatiques
8. Adapter les mesures d'urgence aux impacts des changements climatiques

MOBILISATION CITOYENNE

Mobiliser les acteurs et les actrices du territoire

9. Informer, sensibiliser et éduquer la population
10. Développer des incitatifs à la réduction des émissions de GES
11. Maintenir le statut de destination touristique d'envergure internationale malgré les changements saisonniers

EXEMPLARITÉ MUNICIPALE

Agir pour l'environnement et le climat

12. Limiter les émissions de gaz à effet de serre de la flotte municipale
13. Améliorer les gestes professionnels de l'administration municipale
14. Tendre vers la carboneutralité en agissant comme un acteur responsable sur son territoire

PLAN D'ACTION DÉTAILLÉ

DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

AMÉNAGER NOTRE TERRITOIRE EN TENANT COMPTE DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



OBJECTIF :

Modifier nos outils urbanistiques pour tenir compte des changements climatiques

ACTION	RISQUE PRIORITAIRE	
Améliorer le suivi des espaces naturels à conserver	Augmentation des problèmes de santé liés à la chaleur	
Examiner les impacts des changements climatiques dans les projets de développement	Services municipaux davantage sollicités	
Créer des corridors écologiques entre les zones de conservation	Prolifération des espèces exotiques envahissantes et nuisibles	
Encadrer les développements en fortes pentes	Augmentation du phénomène d'érosion (rives, sentiers, fossés, etc.)	
Ajouter l'enfouissement des câbles électriques aux critères des PIIA pour les nouveaux développements	Coupures de courant et des outils de télécommunication	
Établir un maximum sur les ratios des cases de stationnement pour les projets commerciaux et industriels	Augmentation des problèmes de santé liés à la chaleur	
Renforcer la réglementation en bandes riveraines	Augmentation du phénomène d'érosion (rives, sentiers, fossés, etc.)	
Augmenter la densité des zones à proximité du transport en commun de la Ville de Mont-Tremblant	Services municipaux davantage sollicités	



Action découlant des consultations citoyennes



Action avec une incidence sur les cibles de GES



OBJECTIF :
Préserver nos espaces naturels

ACTION	RISQUE PRIORITAIRE		
Augmenter l'acquisition des milieux naturels à des fins de conservation	Diminution de la qualité de l'eau en raison du lessivage des cours d'eau lors de fortes pluies		
Encadrer les pratiques d'aménagement et d'entretien des sentiers	Augmentation du phénomène d'érosion (rives, sentiers, fossés, etc.)		
Favoriser la mise en place de pratiques écologiques sur les terrains de golf	Modification de la demande et de l'offre des activités touristiques et culturelles		



Action découlant des consultations citoyennes



Action avec une incidence sur les cibles de GES

INFRASTRUCTURES NATURELLES ET BÂTIES

FAVORISER LA RÉSILIENCE DE LA VILLE PAR LE MAINTIEN DE LA QUALITÉ DES INFRASTRUCTURES NATURELLES ET BÂTIES



OBJECTIF :

Limiter la prolifération et les impacts des espèces exotiques envahissantes et nuisibles

ACTION	RISQUE PRIORITAIRE	
Développer une stratégie de gestion des espèces exotiques envahissantes et nuisibles	Prolifération des espèces exotiques envahissantes et nuisibles	



OBJECTIF :

Lutter contre les îlots de chaleur urbains

ACTION	RISQUE PRIORITAIRE	
Encourager la déminéralisation des cours d'école	Augmentation des problèmes de santé liés à la chaleur	
Élaborer un plan de foresterie urbaine	Augmentation des problèmes de santé liés à la chaleur	



OBJECTIF :

Optimiser la gestion des eaux pluviales

ACTION	RISQUE PRIORITAIRE	
Poursuivre le programme d'inspection de branchements croisés aux réseaux d'égouts et d'eaux pluviales	Services municipaux davantage sollicités	
Élaborer un plan de gestion des eaux de pluie et réduction de l'érosion	Diminution de la qualité de l'eau en raison du lessivage de cours d'eau lors de fortes pluies	



Action découlant des consultations citoyennes



Action avec une incidence sur les cibles de GES



OBJECTIF :

Favoriser et encourager les déplacements propres sur l'ensemble du territoire

ACTION	RISQUE PRIORITAIRE	
Mettre en œuvre le plan directeur du réseau cyclable	Déplacements moins agréables et moins sécuritaires pour les piétons, les cyclistes et les automobilistes	
Cartographier les supports à vélo et les stations de réparation de vélo	Déplacements moins agréables et moins sécuritaires pour les piétons, les cyclistes et les automobilistes	
Développer le réseau de bornes électriques	Déplacements moins agréables et moins sécuritaires pour les piétons, les cyclistes et les automobilistes	
Optimiser le réseau de transport en commun de Mont-Tremblant	Services municipaux davantage sollicités	
Mettre en place un service d'autopartage des véhicules municipaux ou indépendants	Déplacements moins agréables et moins sécuritaires pour les piétons, les cyclistes et les automobilistes	



Action découlant des consultations citoyennes



Action avec une incidence sur les cibles de GES

QUALITÉ DE VIE

PRÉSERVER LA SANTÉ ET LA QUALITÉ DE VIE DE LA POPULATION



OBJECTIF :
Offrir des environnements résilients aux changements climatiques

ACTION	RISQUE PRIORITAIRE
Offrir un circuit de fontaines à boire publiques efficient et modernisé	Augmentation des problèmes de santé liés à la chaleur
Aménager les accès publics aux cours d'eau	Diminution de la qualité de l'eau en raison du lessivage des cours d'eau lors de fortes pluies
Acquérir des équipements permettant d'adapter les événements aux vagues de chaleur	Augmentation des problèmes de santé liés à la chaleur



OBJECTIF :
Adapter les mesures d'urgence aux impacts des changements climatiques

ACTION	RISQUE PRIORITAIRE
Promouvoir l'inscription au service d'alerte automatisé	Augmentation des interventions des services d'urgence
Intégrer des interventions liées aux vagues de chaleur dans le plan des mesures de sécurité civile	Augmentation des problèmes de santé liés à la chaleur
Mettre en place un service de soutien pour les personnes âgées durant les canicules	Augmentation des problèmes de santé liés à la chaleur
Faire preuve de leadership afin d'assurer la sécurité de la population en cas de sinistre	Augmentation des interventions des services d'urgence
Assurer la continuité des services de communication essentiels en cas d'événement majeur	Augmentation des interventions des services d'urgence



Action découlant des consultations citoyennes



Action avec une incidence sur les cibles de GES

MOBILISATION CITOYENNE

MOBILISER LES ACTEURS ET LES ACTRICES DU TERRITOIRE



OBJECTIF :

Maintenir le statut de destination touristique d'envergure internationale malgré les changements saisonniers

ACTION	RISQUE PRIORITAIRE
Communiquer sur les changements climatiques et le Plan climat	S. O.
Communiquer un bilan mensuel sur la consommation d'eau potable	Augmentation des besoins de traitement de l'eau potable et des eaux usées
Poursuivre la sensibilisation à la bonne gestion des matières résiduelles/3RVE	Services municipaux davantage sollicités
Promouvoir l'agriculture urbaine	Augmentation des problèmes de santé liés à la chaleur
Sensibiliser les agriculteurs sur la protection des rives en zone agricole	Augmentation du phénomène d'érosion (rives, sentiers, fossés, etc.)
Encourager et favoriser les modes de transports alternatifs à l'auto solo	Déplacements moins agréables et moins sécuritaires pour les piétons, les cyclistes et les automobilistes
Faire la promotion de la gratuité du transport en commun	Déplacements moins agréables et moins sécuritaires pour les piétons, les cyclistes et les automobilistes
Sensibiliser la population à l'interdiction d'arrosage et réviser la réglementation	Augmentation des besoins de traitement de l'eau potable et des eaux usées
Limiter l'érosion sur les sentiers et sensibiliser aux bonnes pratiques d'usage	Augmentation du phénomène d'érosion (rives, sentiers, fossés, etc.)



OBJECTIF :

Développer des incitatifs à la réduction des émissions de GES

ACTION	RISQUE PRIORITAIRE
Promouvoir et bonifier les subventions existantes pour des rénovations et des constructions écoénergétiques	Augmentation des besoins en énergie des bâtiments
Bonifier les subventions existantes pour l'acquisition de véhicules électriques	Déplacements moins agréables et moins sécuritaires pour les piétons, les cyclistes et les automobilistes
Développer un programme encourageant l'élimination du chauffage au mazout	Augmentation des besoins en énergie des bâtiments



Action découlant des consultations citoyennes



Action avec une incidence sur les cibles de GES

EXEMPLARITÉ MUNICIPALE

AGIR POUR L'ENVIRONNEMENT ET LE CLIMAT



OBJECTIF :

Limiter les émissions de gaz à effet de serre du parc de véhicules municipaux

ACTION	RISQUE PRIORITAIRE
Développer une politique d'électrification municipale	S. O.
Bonifier les appels d'offres par des critères d'utilisation de véhicules et d'équipements fonctionnant à l'électricité	S. O.
Acquérir un camion-outil électrique	S. O.
Former les employés municipaux à l'écoconduite	S. O.



OBJECTIF :

Améliorer les gestes professionnels de l'administration municipale

ACTION	RISQUE PRIORITAIRE
Suivre l'évolution des projets de recherche pour la valorisation des biogaz générés par le site d'enfouissement de la RIDR	Services municipaux davantage sollicités
Développer un programme de formation pour développer les compétences sur les changements climatiques	Augmentation des besoins en énergie des bâtiments
Adopter une politique de télétravail	S. O.
Encourager le covoiturage et l'utilisation de modes de transport alternatifs	Déplacements moins agréables et moins sécuritaires pour les piétons, les cyclistes et les automobilistes
Privilégier un menu avec une offre végétarienne lors des événements internes de la Ville	S. O.
Améliorer les pratiques d'épandage d'abrasifs	Diminution de la qualité de l'eau en raison du lessivage des cours d'eau lors de fortes pluies
Développer l'offre de paiement en ligne pour les frais municipaux afin de réduire les déplacements	S. O.



Action découlant des consultations citoyennes



Action avec une incidence sur les cibles de GES



OBJECTIF :

Tendre vers la carboneutralité en agissant comme un acteur responsable sur son territoire

ACTION	RISQUE PRIORITAIRE	
Compenser les émissions de GES par secteur d'activité via la réalisation d'actions concrètes	Services municipaux davantage sollicités	
Favoriser l'utilisation du gaz naturel «renouvelable» dans les bâtiments municipaux	S. O.	
Développer un programme de compensation des émissions de GES associées aux projets de développement	Augmentation des coûts d'entretien des infrastructures (routières et bâties)	
Intégrer les notions d'efficacité énergétique et d'adaptation aux changements climatiques aux bâtiments municipaux	Augmentation des coûts d'entretien des infrastructures (routières et bâties)	
Coordonner la mise en oeuvre et le suivi du Plan climat	Augmentation des coûts d'entretien des infrastructures (routières et bâties)	
Suivre l'évolution des bio-indicateurs afin de développer la résilience de la Ville, entre autres via le programme <i>Rivières surveillées, s'adapter pour l'avenir</i>	Prolifération des espèces exotiques envahissantes et nuisibles	



Action découlant des consultations citoyennes



Action avec une incidence sur les cibles de GES